



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 14 mai 2015 à 11 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Alain Carrier, Richard Roy et Robert Lebrun

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 11 heures.

2. CONFIRMATION DE LA CONVOCATION

Les membres confirment la réception de l'avis de convocation tel que prévu au Code Municipal du Québec.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-05-134 Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté:

1. Ouverture de la séance
2. Confirmation de la convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Contrat de rechargement des chemins non-pavés
5. Période de questions
6. Levée de la séance

ADOPTÉE

4. CONTRAT DE RECHARGEMENT DES CHEMINS NON-PAVÉS

4.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2015

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue le 4 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec*, le maire a exercé son droit de veto à l'égard de la résolution numéro 2015-05-120;

2015-05-135 Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

D'approuver le procès-verbal de la séance du 4 mai 2015, à l'exception de la résolution numéro 2015-05-120, laquelle sera soumise de nouveau à la considération du conseil lors de la présente séance.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

4.2 Droit de veto – résolution 2015-05-120

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal adoptait le 4 mai 2015 la résolution numéro 2015-05-120;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le maire a exercé son droit de veto le 14 mai 2015 relativement à cette résolution;

CONSIDÉRANT QUE l'article 142 du *Code municipal du Québec* prévoit que dans de telles circonstances, la résolution doit à nouveau être soumise à la considération du conseil;

2015-05-136 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

DE rejeter la résolution numéro 2015-05-120 telle qu'elle a été adoptée le 4 mai 2015.

ADOPTÉE

4.3 Appel d'offres pour le rechargement des chemins non-pavés 2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour le rechargement des chemins de gravier pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a constaté que les documents d'appel d'offres relatifs à ce contrat doivent être précisés;

2015-05-137 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

DE mettre fin au processus d'appel d'offres pour le contrat de rechargement des chemins de gravier 2015.

D'autoriser la directrice générale à procéder à un nouvel appel d'offres pour le rechargement des chemins non-pavés 2015.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2015-05-138 Le conseiller M. Joe Stairs propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 11 heures 30.

Michael Sudlow
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière